

vu, il y a peu d'années, un anglican converti au catholicisme, le D^r Saint-George Mivart, s'attirer les censures du cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, pour avoir soutenu, comme professeur et écrivain, une façon d'enfer temporaire et fort adouci, bien qu'il admît par ailleurs notre Purgatoire,

Il est toutefois, comme je l'ai dit en commençant, plus d'un protestant, et non des moindres, qui professent la doctrine du Purgatoire telle que nous la professons dans l'Eglise catholique, et qui regrettent que leurs coreligionnaires l'aient rejetée.

C'est ainsi que Lessing (1) dit en propres termes : « Qui nous empêche donc d'admettre un Purgatoire ? Comme si la plus grande partie des chrétiens ne l'avait pas adopté réellement ! Non, cet état intermédiaire (entre le ciel et l'enfer), enseigné et reconnu par l'Eglise ancienne, nous n'aurions pas dû le rejeter d'une manière absolue. » Et le D^r Forbes (2) a écrit : « La prière pour les morts, usitée du temps des Apôtres, ne saurait être rejetée comme inutile par les protestants. Ils devraient respecter le jugement de l'Eglise primitive et adopter une pratique sanctionnée par la croyance continue de tant de siècles. Nous le disons : la prière pour les morts est une salutaire pratique. »

D'autres semblent s'inspirer aux sources mêmes de la charité catholique et disent avec Collier (3) : « La prière pour les morts ravive la croyance à l'immortalité de l'âme, enlève le voile noir qui couvre la tombe et établit des rapports entre ce monde et l'autre. Si elle avait été conservée, nous n'aurions probablement pas eu parmi nous tant d'incrédulité. Je ne conçois pas pourquoi notre Eglise, qui est si éloignée des temps primitifs du christianisme, a pu abandonner ou dédaigner une coutume qui ne fut jamais interrompue ; qui, au contraire, comme nous avons sujet de le croire d'après l'Ecriture, existait anciennement ; qui fut pratiquée dans le siècle apostolique, dans les temps des miracles et des révélations ; introduite parmi les articles de foi et jamais rejetée, si ce n'est par Aérius. Elle était évidemment en usage dans l'Eglise du temps de saint Augustin et jusqu'au xvi^e siècle. Si nous ne faisons rien pour

(1) *Traité de Théologie*, article Purgatoire.

(2) *Controvers. pontif. princip.*, anno 1698.

(3) *Théologie*, II^e part., p. 100.